



Rubrique: Inscriptions au registre du commerce

Sous-rubrique: Mutation

Date de publication: SHAB 02.06.2021

Numéro de publication: HR02-1005203634

Entité de publication

Bundesamt für Justiz (BJ), Eidgenössisches Amt für das Handelsregister, Bundesrain 20, 3003 Bern

Mutation Fondation Romande en faveur des personnes sourdes-aveugles (F.R.S.A.), Monthey, nouveau Les Marmettes FRSA Fondation Romande SourdAveugles

Les Marmettes FRSA Fondation Romande SourdAveugles
Avenue du Crochetan 33
1870 Monthey

Jusqu'ici

Fondation Romande en faveur des personnes sourdes-aveugles (F.R.S.A.)

Fondation Romande en faveur des personnes sourdes-aveugles (F.R.S.A.), à Monthey, CHE-110.297.799, fondation (No. FOSC 62 du 30.03.2021, Publ. 1005137805).

Modification de l'acte de fondation: 29.03.2021. Nouveau nom: Les Marmettes FRSA Fondation Romande SourdAveugles. Nouveau but: 1 Les Marmettes FRSA Fondation Romande SourdAveugles a pour but d'accueillir et d'accompagner des personnes sourdaveugles. La dénomination "sourdaveugle" est un terme générique qui signifie être à la fois atteint d'une déficience totale ou partielle de la vue et de l'ouïe sans exclusion d'autres déficits, ni d'autres pathologies associées. Ce handicap ne leur permet pas de participer pleinement à la vie sociale. Sont également comprises les personnes qui ne remplissent que l'un des critères de déficit associé à d'autres handicaps ou pathologies, à condition que ceux-ci soient compatibles avec les activités et le mode de vie proposés. 2 Les Marmettes FRSA Fondation Romande SourdAveugles est organisée en hébergement avec une occupation intégrée en centre de jour avec également des activités occupationnelles et socioprofessionnelles. 3 Afin de pérenniser et développer son action, elle décide de scinder ses activités et de réorganiser leur exécution au moyen des mesures suivantes: 3.1 la création d'une fondation distincte qui porte le nom d'Action FRSA Fondation Romande SourdAveugles dont le but est d'agir en faveur des personnes sourdaveugles de tous âges et de tous niveaux intellectuels. Celle-ci aidera de manière privilégiée Les Marmettes FRSA Fondation Romande SourdAveugles et réalisera, en particulier, les activités suivantes: - Soutenir et financer les activités du centre d'hébergement et d'accompagnement Les Marmettes FRSA Fondation Romande SourdAveugles qui ne seraient pas couvertes par les subventions publiques. - Concevoir

et réaliser des projets en faveurs des personnes concernées et décrites sous l'art. 1. -
Gérer un centre de compétences et de recherche dans le domaine de la surdicécité. -
Organiser des séjours de vacances pour les personnes concernées décrites sous l'art.1. 3.2
Transférer de manière partielle et selon les directives convenues avec l'ICF (Inspection
Cantonale des Finance) le patrimoine afin de distinguer l'ensemble des investissements
et des immobilisations subventionnées de FRSA les Marmettes Fondation Romande
SourdAveugles et ceux non subventionnés d'Action FRSA Fondation Romande
SourdAveugles. 3.3 Collaborer étroitement avec la nouvelle fondation qu'elle crée. 3.4
Passer tous accords utiles avec les organismes publics afin de rénover les immeubles
subventionnés. 3.5 Acquérir ou louer tout objet nécessaire pour que l'exploitation du
centre des Marmettes puisse continuer sa mission. Selon décision de l'autorité de
surveillance du 29.03.2021, celle-ci a prononcé la modification des statuts y compris sur
des points non soumis à publication.

Registre journalier no 3204 du 28.05.2021

Précédente publication dans la FOsc: no 62, Date: 30.03.2021

Point de contact: Registre du commerce du Bas-Valais